



Association Départementale de Défense des Victimes de l'Amiante de la Seine-Saint-Denis

26, avenue Gabriel Péri - 93120 La Courneuve
Tél 01 48 37 34 64 Fax 01 48 36 01 56
E-Mail addeva93@gmail.com

Accueil sur Rendez-vous

JOURNAL D'INFORMATIONS DES ADHÉRENTS N°4 JANVIER 2018

MERCI et AU REVOIR PIERROT



Pour toutes ces années que tu as données aux autres pour les défendre

En tant que syndicaliste à la régie Renault Billancourt, tu t'es battu tout au long de ta carrière pour le respect des droits des travailleurs. Tes collègues s'en souviennent encore.

Une fois à la retraite tu continues ton combat pour tes collègues atteints des maladies dues à l'amiante ; c'est à cette époque que tu nous a rejoints à l'Addeva 93. Tu fus le premier à faire condamner en faute inexcusable Renault Billancourt pour ton camarade Dominique D'Almeida.

En tant que secrétaire adjoint et administrateur de notre association tu as suivi et réglé des dizaines d'autres dossiers Renault.

Mais tu ne fis pas que cela. En tant qu'élu au conseil d'administration de l'Andeva tu apportes toute ton expérience et ta sagesse.

Toi, le pot terre, tu luttas pendant plusieurs années pour le désamiantage des appartements en toute sécurité pour la santé des locataires, contre ce pot de fer que fut l'Office HLM des Hauts de Seine. Où que tu sois maintenant nous sommes sûrs que tu te battras toujours contre les injustices.

Une pensée à ta femme et tes enfants.

Le Conseil d'Administration de L'ADDEVA 93



Manifestation Nationale de l'Andeva du 13 octobre à Paris

Cette manifestation nationale a réuni plus de 1500 personnes, dont une soixantaine d'adhérents de l'ADDEVA 93. Elle se déroula dans de bonnes conditions, le parcours était bien adapté au public concerné.

Des représentants d'associations étrangères, (espagnole et italienne) étaient présents. Les prises de paroles en fin de défilé sur la place Saint-Sulpice, moment fort de la manifestation, ont été chaudement applaudies.

Des messages de soutien d'associations anglaises nous sont parvenus.

Plusieurs thèmes furent abordés.

Pas d'impunité pour les empoisonneurs !

Le vendredi 15 septembre, la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris a annulé toutes les mises en examen de 9 hauts responsables de la catastrophe de l'amiante : elle a jugé que ni les industriels, ni les hauts fonctionnaires, ni les lobbyistes du « Comité permanent amiante » n'avaient de comptes à rendre à la justice, en prenant comme prétexte l'impossibilité de dater le moment exact de la contamination par l'amiante (jour et heure du délit).

Actuellement nous avons la confirmation de l'annulation des mises en examen des hauts responsables de **Jussieu** et **Normed** ainsi que l'arrêt des investigations dans une quinzaine d'autres dossiers.

L'amiante hors des écoles. Protégeons la Vie de nos enfants !

Des milliers d'écoles, collèges, lycées, universités dans toute la France sont concernés par l'amiante soit par la vétusté des bâtiments ou par la proximité d'une usine polluante.

A ce jour de nombreux parents d'élèves se mobilisent contre l'éducation nationale pour obtenir le désamiantage et la remise en état des établissements scolaires, mais ils se retrouvent souvent face au mur d'une administration qui veut cacher les problèmes, minimiser les résultats des analyses, et retarder les travaux.

La mobilisation des parents d'élèves

L'Addeva 93 est de plus en plus sollicitée par les parents d'élèves de toute la région parisienne. Ils sont tous surpris et ont très peur pour la santé de leurs enfants suite aux différentes découvertes d'amiante, lors de travaux exécutés en présence des enfants dans l'école. Les enseignant(e)s sont aussi touchés par l'amiante.

Nous avons parmi nos adhérents et dans notre conseil d'administration une prof d'anglais contaminée au lycée d'état de Saint-Ouen.

Lire l'article page suivante de notre secrétaire Henri Boumandil, sur les différentes interventions dans ces écoles.



La Santé de milliers d'enfants en péril

C'est un appel au secours que nous lançons les parents d'élèves, les enseignants, le personnel de service, les employés communaux de nombreux établissements scolaires, maternelles, écoles primaires et secondaires, lycées et collèges de la Seine-Saint-Denis, suite aux articles parus dans la presse dénonçant la présence d'amiante dans les écoles et relatant les actions menées par les parents d'élèves.

Les écoliers sont particulièrement vulnérables du fait de leur petite taille et de la fragilité de leurs poumons en formation.

Si depuis plusieurs années l'ADDEVA 93 s'est lancé dans cette bataille en répondant à l'inquiétude des parents d'élèves et des enseignants c'est pour prévenir et empêcher des milliers de futurs décès, sachant que les pathologies de l'amiante se déclarent entre 10 et 40 ans après l'exposition.

100000 victimes de l'amiante en France, c'en est trop !

Pour des travaux d'urgence

Nous avons organisé des réunions dans les établissements scolaires avec les parents d'élèves, les enseignants et des responsables.

Suite à ces réunions nous avons obtenu le désamiantage ou la fermeture de plusieurs classes et des travaux d'urgence afin de soustraire immédiatement les enfants à l'inhalation des fibres d'amiante dont celles des dalles vinyle amiante appelées DALAMI, des faux plafonds, des murs et conduits divers amiantés dont les toitures en amiante ciment.

L'importance du « Dossier technique amiante » (DTA)

l'Addeva 93 défend les victimes de l'amiante. Il est aussi de notre devoir de prévention d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin de désamianter les lieux pollués dans les plus brefs

délais ou de soustraire les personnes à ce danger. Beaucoup de municipalités qui font la sourde oreille sont réticentes à produire les documents indispensables dont le D.T.A. (Dossier Technique Amiante) qui précise où se trouve l'amiante, sous quelle forme et son état de dégradation. C'est un instrument de travail indispensable.

Le saviez-vous ?

Un décret de 1996 sur le traitement de l'amiante s'applique aussi aux collectivités territoriales.

Des salariés, des parents peuvent déposer une plainte auprès du procureur qui peut ordonner une enquête. Une association de parents d'élèves ou une association de victimes peuvent se joindre à eux.

Des enseignants ou des membres du personnel de service peuvent user du "droit de retrait", s'ils s'estiment en danger du fait de la présence d'amiante.

Un employeur ou une administration qui ne protège pas son personnel peuvent faire l'objet de poursuites pénales pour **mise en danger d'autrui** selon l'article 223-1 du code pénal de mars 1994.

Mais c'est par la mobilisation de tous qu'on a le plus de chances de gagner.

L'intervention de l'Addeva 93

Nous avons participé à des réunions au lycée Jean Moulin d'Aubervilliers, Noisy-le-Grand, Saint-Ouen, et nous interviendrons, à la demande des parents d'élèves de Villeneuve-le-Roi, Neuilly-sur-Marne, Antony, Montfermeil, Aulnay-sous-Bois et tout autre établissement scolaire qui nous sollicitera.

Chers amis adhérents, vous êtes peut être parents ou grands parents d'enfants élèves. Agissons ensemble pour que leur avenir soit serein et heureux.

Henri BOUMANDIL
Secrétaire de l'Addeva 93

En Grande-Bretagne existent des sites Internet dédiés à l'amiante dans les écoles : la liste des écoles, les risques pour les occupants, les mesures d'empoussièrement, les lois, les statistiques sur les maladies et les décès d'enseignants et de personnel des écoles...

Quoi de neuf ? les dernières infos

Rencontre avec la CPAM 93

Cette rencontre a porté principalement sur le Suivi médical post-professionnel. Les intervenants de la CPAM, Mr Julien BORDRON et Mme Dominique MICHEL, ont sollicité Bernard BALESTRI pour présenter aux Caisses du 95 et 92, l'action menée auprès des anciens salariés d'ALSTOM pour le 93

Une action analogue devrait être engagée pour Sanofi (Vitry), en lien avec le Syndicat CGT et l'Amicale des retraités.

Au cours de cette rencontre, Mme Dominique Michel a proposé de réaliser un dépliant pour les médecins.

Prochaine rencontre à Villepinte.

Jean-Paul et Alain ont rencontré Mme GINES, infirmière du service Santé, pour préparer les prochaines rencontres : Le 01 février réunion de formation pour les assistants sociaux des villes de Tremblay-en-France, Villepinte.

Formation maladies professionnelles.

Les 4, 5 et 6 décembre 2017, une formation médicale faite par le Dr PRIVET à l'Andeva. Concernant toutes les maladies professionnelles en général. Pour l'association Nasséra et Jean-Pierre y participèrent.

Situation de l'école Bachelet à Saint-Ouen.

Le 23 octobre, nous avons été contactés par un parent d'élèves de l'école Bachelet suite à des travaux qui ont été entrepris en présence des enfants. Henri BOUMANDIL et Didier FAURE ont organisé une rencontre le samedi 04 novembre avec plusieurs parents d'élèves, des enseignants pour les informer des démarches à entreprendre pour la sécurité des enfants.

Informations sur des dossiers en cours traités par Maribel et Nasséra.

>> Une victime de l'amiante décédée en juin dernier avait terminé son parcours professionnel comme enseignant dans l'Éducation nationale. La Sécurité sociale et l'Académie de Créteil se sont renvoyé la balle. Le dossier a été renvoyé à la MGEN qui a répondu qu'elle ne pouvait pas traiter la demande. On tourne en rond ! Nous avons alors contacté un médecin de prévention travail, qui s'est engagé à faire le nécessaire.

>> La CPAM 93 avait refusé de reconnaître un cancer broncho-pulmonaire en maladie professionnelle. Nous avons conseillé à la victime

d'engager un recours. Le tribunal des affaires de Sécurité sociale (Tass) de Bobigny a finalement reconnu le caractère professionnel de la maladie en septembre 2017. Il a été plaidé par le Cabinet d'Avocats LEDOUX.

Malheureusement la CPAM a fait appel. L'audience est fixée au 21 décembre 2018. Le dossier a débuté en 2015. Espérons qu'après encore cette longue d'attente, la Cour d'appel de Paris confirme la décision du TASS de Bobigny.

>> Une victime avait adressé une demande de reconnaissance en maladie professionnelle à la CPAM92. La caisse l'a déclarée irrecevable et a refusé de la prendre en charge, au motif qu'il était au RSA, sans même lui donner la possibilité de contester cette décision (la réponse était un courrier simple sans indication d'aucune voie de recours).

Cette réponse est inadmissible, car il avait respiré des fibres d'amiante alors qu'il était salarié dans une entreprise du privé.

Nous ne lâcherons pas l'affaire.

>> Un adhérent atteint d'un mésothéliome, diagnostiqué depuis plus d'un an est venu au siège de l'Addeva 93. Aucun des médecins qui l'avaient soigné ne l'avait informé qu'il pouvait déclarer une maladie professionnelle, être indemnisé par le Fiva ou engager une action en faute inexcusable de l'employeur.

Sans les associations, certains malades ou certaines familles ne seraient jamais indemnisés parce qu'elles ne sont pas informées de leurs droits par les médecins hospitaliers ou du travail.

Nous sommes régulièrement interpellés par les assurés pour des difficultés rencontrées avec différentes administrations que nous contactons pour tenter de faire valoir les droits de chacun.